



Commission scolaire  
des **Patriotes**

# CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2015

ÉTABLISSEMENT : ÉCOLE DE L'AMITIÉ

ANNÉE 2014-2015

## CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

### HISTORIQUE

En adoptant la Loi sur l'administration publique visant l'instauration d'un cadre de gestion axé sur l'atteinte des résultats dans les ministères et les organismes gouvernementaux, le gouvernement du Québec a tracé la voie de ce nouveau mode de fonctionnement dans nos organismes. Il aura fallu près de 10 ans avant que ces façons de faire atteignent le milieu de l'éducation. Cependant, nous voilà conviés à mettre en place ce mode de gouvernance par la convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative. Les éléments suivants viennent donner plus de force à ce mode de gestion : la démocratie scolaire remise en cause, la persévérance scolaire et les impacts économiques et humains sur la population québécoise.

C'est dans cette perspective et cette logique d'une société qui évalue la performance de ses institutions sur l'atteinte des résultats que s'inscrivent les différentes conventions de partenariat et de gestion et de réussite éducative. En effet, les changements apportés à la *Loi sur l'instruction publique* introduisent en 2002 la notion obligatoire de planification stratégique et de reddition de comptes pour les commissions scolaires. Par la suite, d'autres changements ont formalisé des liens entre les projets éducatifs et les plans de réussite des établissements, en lien avec la planification stratégique des commissions scolaires.

## PRÉAMBULE

Les dernières modifications à la *Loi sur l'instruction publique* exigent que l'ensemble des acteurs québécois de l'éducation fixe des buts et des objectifs mesurables et en rende compte à la population.

En vertu de l'article 209.1, les commissions scolaires doivent inclure dans leur plan stratégique des objectifs qui tiennent compte des objectifs du plan stratégique établi par le Ministère. Elles doivent également s'assurer de contribuer à l'atteinte des objectifs et des buts fixés par la Ministre en concluant une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

À leur tour, chacun des établissements de la commission scolaire doit conclure une convention de gestion et de réussite éducative avec la commission scolaire (représentée à la CSP par le directeur général adjoint responsable du secteur). Cette convention doit préciser les moyens mis en place par l'établissement qui permettront d'atteindre les 5 buts fixés par la Ministre. Chacune de ces conventions doit contenir des cibles et des objectifs mesurables, en lien d'une part avec la convention de partenariat et d'autre part en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite de l'établissement.

En élaborant notre Convention de partenariat et nos conventions de gestion et de réussite éducative, nous répondons aux nouvelles dispositions légales. Aussi, nous sommes convaincus qu'un suivi rigoureux des apprentissages des élèves par l'analyse de leurs résultats nous aidera à mieux cerner leurs besoins et leurs difficultés, et nous permettra d'identifier les actions les plus susceptibles d'améliorer leurs apprentissages et leur réussite.

Tout au long des étapes de l'élaboration de ces conventions, inspirées par les valeurs de notre plan stratégique : *conscience professionnelle, humanisme, coopération et cohérence*, nous avons travaillé de près avec les directions d'établissement et la Direction des ressources éducatives. De plus, nous avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants des syndicats : professionnel, enseignant et personnel de soutien, afin de leur partager le sens et l'importance de notre démarche. Lors de ces rencontres, les divers documents en lien avec les conventions ainsi que l'analyse des résultats de l'ensemble des élèves de la CSP leur ont été remis. Le Conseil des commissaires, le Comité de parents et le Comité EHDAA ont été informés des actions entreprises.

La réussite des élèves est une responsabilité partagée qui nous engage tous dans la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation des conventions de gestion et de réussite éducative. Ainsi, la Commission scolaire s'engage à déterminer des buts à atteindre et à mettre en œuvre des actions en vue de l'atteinte de ces buts, dans les limites des ressources qui lui sont allouées. Elle s'engage aussi à assurer un suivi rigoureux de ses actions et à rendre compte des résultats obtenus.

## LA DIRECTION GÉNÉRALE

## ÉLÉMENTS DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La CSP et la Direction de l'établissement conviennent que la Convention de gestion et de réussite éducative de l'établissement contient :

- Des ajustements à apporter au Projet éducatif et au Plan de réussite, s'il y a lieu;
- Les buts prévus à la Convention de partenariat, des objectifs mesurables, des cibles à atteindre et des moyens pour assurer l'atteinte des buts fixés;
- Des indicateurs en lien avec les objectifs mesurables;
- L'indication du ou des responsables, de la durée et des ressources nécessaires à la mise en place des moyens retenus;
- Des suivis aux moyens retenus;
- La signature de la Convention de gestion et de réussite éducative par la Direction de l'établissement et la Direction générale de la Commission scolaire.

## CONTEXTE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école de l'Amitié est située à St-Jean-Baptiste en Montérégie, municipalité rurale entre les monts St-Hilaire et Rougemont. Cette année, 207 élèves fréquentent l'école de l'Amitié. Onze classes, du préscolaire à la sixième année, apprennent, s'instruisent et socialisent grâce à tout le personnel enseignant, de soutien et de direction; des personnes engagées, qui ont à cœur la réussite des élèves!

La vie communautaire est un élément à considérer lorsque l'on vit à St-Jean Baptiste. En effet, nous vivons au cœur d'une communauté bien vivante. Le travail fait lors des tables des partenaires permettent des modifications importantes à notre milieu de vie. De plus, divers organismes viennent également en aide pour, entre autres, l'achat d'effets scolaires. Des collations santé sont également offertes discrètement à certains enfants par le CABVR, Centre d'Action Bénévole de la Vallée du Richelieu. Le comptoir d'entraide contribue à soutenir également les familles dans le besoin. L'école travaille de pair avec les différents agents communautaires. Nous croyons tous aux bienfaits d'unir nos forces et nos idées afin de répondre aux besoins de la communauté.

Notez bien :

Lors de la lecture des résultats en pourcentage des moyennes d'élèves, il faut faire preuve de discernement quant à leur interprétation. Un élève ne représente pas le même pourcentage au global dans un petit groupe que dans un grand groupe. Par exemple, en classe multi-niveaux, il peut y avoir seulement 8 élèves pour un degré. Dès lors, un seul élève peut avoir un impact majeur sur la moyenne du groupe, soit à la hausse ou à la baisse.

## PLAN DE RÉUSSITE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

<b>MISSION :</b>	Instruire x	Socialiser <input type="checkbox"/>	Qualifier x	<b>Nom de l'établissement :</b>	École de l'Amitié	
<b>ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :</b>		<b>COMMENTAIRES</b> (au besoin) :		<b>PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I</b>		
				Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP		
<b>BUT I</b>			<b>OBJECTIF MESURABLE CSP</b> (Convention de partenariat) :			
L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans I.1 Diplomation et qualification			Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, taux établi à partir des élèves inscrits pour la première fois en 1 <sup>re</sup> secondaire au 30 septembre d'une année donnée qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, AEP) ou une première qualification (CFER, CFMS, CFPT). Cible finale CSP : 86 %.			
<b>OBJECTIF MESURABLE :</b>						
Augmenter le taux de réussite et les résultats disciplinaires des élèves en mathématique à chaque fin de cycle.						
Taux de réussite à chaque fin de cycle. Résultats disciplinaires des élèves à chaque fin de cycle.			<b>CIBLE FINALE :</b> Maintenir le <i>taux de réussite</i> des élèves du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>e</sup> cycle à 100% et augmenter de 2 % celui du 3 <sup>e</sup> cycle de 89.3% par rapport aux résultats de 2013-2014	<b>MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :</b> Statistiques dans Lumix	<b>ANNÉE D'APPRÉCIATION :</b> <b>2014-2015</b>	
<b>MOYENS</b> (comment)				<b>RESPONSABLE</b> (qui)	<b>DURÉE</b> (quand)	<b>RESSOURCES</b> (avec qui/quoi)
I. Offrir du service d'orthopédagogie aux élèves à risque (60% et moins) depuis au moins deux étapes en instaurant l'analyse systématique des résultats scolaires et en référant rapidement aux services éducatifs complémentaires.				Enseignants, orthopédagogue et direction	En août, en novembre et en mars lors de l'étude des bulletins de tous les élèves de l'école 2014-2015	Psychologue, orthophoniste et conseillers pédagogiques
<b>SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :</b>						
<b>RÉSULTATS OBTENUS :</b>		<b>ANALYSE DES RÉSULTATS :</b>		<b>JUGEMENTS :</b>	<b>RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :</b>	

<b>MISSION :</b> Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier x		<b>Nom de l'établissement :</b> École de l'Amitié	
<b>ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :</b> L'école vise la mise en place de conditions qui favorisent la motivation de l'élève et le développement de ses compétences.		<b>COMMENTAIRES</b> (au besoin) :	<b>PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I</b> Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
<b>BUT I</b> L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans 1.2 Sorties sans diplôme ni qualification		<b>OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) :</b> Diminuer le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification, parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes, taux établi à partir du nombre de jeunes qui sont inscrits, au 30 septembre d'une année donnée en formation générale des jeunes, qui sont, l'année suivante, des sortants sans diplôme ni qualification, ne sont inscrits nulle part au Québec durant l'année suivante.	
<b>OBJECTIF MESURABLE :</b> Favoriser la transition tant au point de vue social, procédural qu'académique du primaire au secondaire.			
<b>INDICATEUR :</b> Pourcentage du taux de satisfaction à la suite des activités vécues en lien avec la transition.		<b>CIBLE FINALE :</b> <i>Maintenir le taux de satisfaction des élèves à 100% lors de la passation du sondage réalisé par les responsables du comité de transition primaire et secondaire</i>	<b>MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :</b> Colliger les activités vécues et le taux de satisfaction à chacune de celles-ci.
			<b>ANNÉE D'APPRÉCIATION</b> 2014-2015
<b>MOYENS</b> (comment)		<b>RESPONSABLE</b> (qui)	<b>DURÉE</b> (quand)
1. Activités organisées avec l'école secondaire du secteur dans le dossier de la transition primaire et secondaire		Comité de transition	Une demi-journée
2. Echanges entre personnel des écoles du secteur concernant cette transition.		Enseignantes de 6 <sup>e</sup> et de 1 <sup>ère</sup> secondaire	2014-2015
3. Utilisation d'un agenda de transition élaboré par le comité de transition qui s'adresse aux élèves de 6 <sup>e</sup> année et du secondaire		Direction et enseignants	Année 2014-2015
4. Participation à la vie scolaire du secondaire par l'enseignante de 6 <sup>e</sup> année. Assister aux cours offerts aux élèves du secondaire afin de mieux comprendre la réalité.		Titulaire de 6 <sup>e</sup> année	½ journée en décembre 2014
<b>SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :</b>			
<b>RÉSULTATS OBTENUS :</b>	<b>ANALYSE DES RÉSULTATS :</b>	<b>JUGEMENTS :</b>	<b>RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :</b>

<b>MISSION :</b>	Instruire x	Socialiser <input type="checkbox"/>	Qualifier <input type="checkbox"/>	<b>Nom de l'établissement :</b>	École de l'Amitié
<b>ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :</b>		<b>COMMENTAIRES</b> (au besoin) :		<b>PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I</b>	
L'école vise la mise en place de conditions qui favorisent la motivation de l'élève et le développement de ses compétences en lecture.				Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP	
<b>BUT 2</b>		<b>OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) :</b>			
L'amélioration de la maîtrise de la langue française		Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 <sup>e</sup> secondaire, volet lecture.			
2.1 Lecture		Augmenter le résultat moyen chez les garçons, en lecture, à la fin de chacun des cycles au primaire.			
<b>OBJECTIF MESURABLE :</b>					
Augmenter les résultats en lecture des élèves dans chaque cohorte.					
<b>INDICATEUR :</b>		<b>CIBLE FINALE :</b>	<b>MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :</b>		<b>ANNÉE D'APPRÉCIATION :</b>
Taux de réussite en lecture à chacun des cycles. La différence entre les résultats des élèves en 2013-2014 dans chaque cohorte et les résultats de 2014-2015.		Augmenter de 1% le résultat en lecture des élèves de toutes les cohortes	Statistiques dans Lumix		Ajuster au besoin 2014-2015
<b>MOYENS</b> (comment)					
		<b>RESPONSABLE</b> (qui)	<b>DURÉE</b> (quand)	<b>RESSOURCES</b> (avec qui/quoi)	
1.	Dépistage précoce des difficultés en lecture <ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement systématique du programme Petit mot j'entends tes sons en classe du préscolaire</li> <li>Privilégier les évaluations par les professionnels (psychologie, orthophonie, etc.) au 1<sup>er</sup> cycle</li> <li>Orthopédagogie dès le préscolaire</li> </ul>	Enseignantes, orthopédagogue, orthophoniste, psychologue.	2014-2015	Programme Petit mot j'entends tes sons Accompagnement par les professionnels	
2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement systématique des stratégies de lecture en lien avec la progression des apprentissages</li> </ul>	Enseignants	2014-2015	Accompagnement des conseillers pédagogiques en français. Document de la progression des apprentissages et cadre d'évaluation.	
3	Faire la promotion de la lecture par différentes activités ludiques (bistro littéraire, marathon de lecture, lecture sur la cour, le club des lecteurs, visite à la bibliothèque municipale, le feu de contes, etc.)	Enseignants et direction	2014-2015	Le personnel enseignant, les bibliothécaires, bénévoles, etc.	
4	Mise en place d'activités en surlecture et de tutorat pour les élèves du 1 <sup>er</sup> cycle et ce, par les élèves du 3 <sup>e</sup> cycle	Enseignants et orthopédagogue	2014-2015	Elèves	

<b>SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :</b>			
<b>RÉSULTATS OBTENUS</b>	<b>ANALYSE DES RÉSULTATS :</b>	<b>JUGEMENTS :</b>	<b>RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :</b>



<b>MISSION :</b> Instruire x      Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>		<b>Nom de l'établissement :</b> École de l'Amitié		
<b>ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :</b> L'école vise la mise en place de conditions qui favorisent la motivation de l'élève et le développement de ses compétences en écriture.		<b>COMMENTAIRES</b> (au besoin) :	<b>PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I</b> Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP	
<b>BUT 2</b> L'amélioration de la maîtrise de la langue française  2.2 Écriture		<b>Objectif mesurable CSP (Convention de partenariat) :</b>  Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 <sup>e</sup> secondaire, volet écriture.  Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en écriture, à la fin de chacun des cycles au primaire.		
<b>OBJECTIF MESURABLE :</b> Augmenter les taux de réussite en écriture à la fin de chacun des cycles au primaire et les résultats en écriture des élèves en fin de cycle.				
<b>INDICATEUR :</b>  Taux de réussite en écriture à chacun des cycles. La différence entre les résultats des élèves en 2011-2012 dans chaque cohorte et les résultats de 2014-2015.		<b>CIBLE FINALE :</b>  Augmenter de 1 point les résultats en écriture des élèves	<b>MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :</b>  Statistiques dans Lumix	<b>ANNÉE D'APPRÉCIATION :</b> Ajuster au besoin 2014-2015
<b>MOYENS</b> (comment)		<b>RESPONSABLE</b> (qui)	<b>DURÉE</b> (quand)	<b>RESSOURCES</b> (avec qui/quoi)
I. Poursuivre l'utilisation du code d'autocorrection gradué en lien avec les cycles tout au long du parcours scolaire		Tous les enseignants	2014-2015	Code d'autocorrection de l'école

<b>SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :</b>			
<b>RÉSULTATS OBTENUS :</b>	<b>ANALYSE DES RÉSULTATS :</b>	<b>JUGEMENTS :</b>	<b>RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :</b>

<b>MISSION :</b> Instruire x      Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier x		<b>Nom de l'établissement :</b> École de l'Amitié	
<b>ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :</b> L'école vise à ce que l'élève soit adéquatement accompagné dans ses difficultés d'apprentissage et/ou de comportement.		<b>COMMENTAIRES</b> (au besoin) :	
		<b>PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I</b> Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP	
<b>BUT 3</b> L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage		<b>OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) :</b> Augmenter le nombre d'élèves inscrits en FMS.  Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au terme des parcours de formation FMS et FPT, taux établi à partir du nombre de jeunes qui obtiennent une qualification après 3 ans dans le parcours de formation préparatoire au travail et après 1 an dans le parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.  Augmenter la proportion d'élèves HDAA qui répond aux attentes de fin de cycle, par sexe, classes ordinaires et classes spécialisées.	
<b>OBJECTIF MESURABLE :</b> Augmenter le nombre d'élèves à risque (en bas de 65% en français ou en mathématique ainsi que les élèves en difficulté d'adaptation avec sorties de classe ou manquements au code de vie) qui reçoivent de l'aide par les services éducatifs complémentaires (orthopédagogues, orthophonistes, TES, psychologue, psychoéducateur)			
<b>INDICATEUR :</b> Le pourcentage d'élèves qui présentent des difficultés d'adaptation et/ou d'apprentissage qui reçoivent une mesure d'aide.		<b>CIBLE FINALE :</b> 100%	<b>MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :</b> Dénombrement d'élèves à risque (moins de 65%).
		<b>ANNÉE D'APPRÉCIATION :</b> Ajuster au besoin 2014-2015	
<b>MOYENS</b> (comment)		<b>RESPONSABLE</b> (qui)	<b>DURÉE</b> (quand)
1. Soutien d'un(e) T.E.S. afin de favoriser un climat de classe propice à l'apprentissage		Comité EHDAA	2014-2015
2. Adaptation de l'enseignement pour les élèves en échecs en français et/ou en mathématiques. • Prioriser les évaluations orthophonique des élèves démontrant des difficultés en français au 3 <sup>e</sup> cycle après un soutien continu en orthopédagogie.		Enseignants / orthopédagogues	2014-2015
3. Dépistage précoce des difficultés d'adaptation et d'apprentissage • Projet Ribambelle • Privilégier les évaluations pour les élèves du 1 <sup>er</sup> cycle • Privilégier les évaluations en orthophonie pour la dyslexie aux élèves du 3 <sup>e</sup> cycle		Tous les intervenants en collaboration avec les parents	Tout au long de l'année
<b>RESSOURCES</b> (avec qui/quoi)			
		TES	
		Orthopédagogue / professionnels Formation sur la flexibilité, l'adaptation et la modification au personnel enseignant	
		Psychologue, psychoéducateur, orthophoniste, orthopédagogue, enseignants, parents	
<b>SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :</b>			
<b>RÉSULTATS OBTENUS :</b>	<b>ANALYSE DES RÉSULTATS :</b>	<b>JUGEMENTS :</b>	<b>RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :</b>

<b>MISSION :</b> Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser x Qualifier <input type="checkbox"/>		<b>Nom de l'établissement :</b> École de l'Amitié	
<b>ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :</b> L'école vise à amener l'élève à se responsabiliser dans l'adoption de saines habitudes de vie sur le plan de sa santé et de sa sécurité.		<b>COMMENTAIRES</b> (au besoin) :	<b>PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2</b> Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
<b>BUT 4</b> L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.1 Sécurité des établissements		<b>OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) :</b> Augmenter le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans leur école, taux établi à partir du questionnaire CSP sur « le portrait de la violence à l'école ».	
<b>OBJECTIF MESURABLE :</b> Diminuer le nombre d'incidents à caractère violent ou intimidant.			
<b>INDICATEUR :</b> Nombre de rapports d'incidents.		<b>CIBLE FINALE :</b> Diminuer de 50% le nombre d'incidents en lien avec l'intimidation.	<b>MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :</b> Comptabiliser le nombre de rapports.
<b>ANNÉE D'APPRÉCIATION :</b> Ajuster au besoin 2014-2015			
<b>MOYENS</b> (comment)		<b>RESPONSABLE</b> (qui)	<b>DURÉE</b> (quand)
1. Faire connaître le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence. De plus, établir les mécanismes de dénonciation des situations d'intimidation. Présenter des activités de prévention		comité	Toute l'année
2. Accompagnement des élèves ciblés et soutien aux enseignants par la TES (modélisation, gestion de conflits, activités, etc.)		TES, direction, technicienne en sdg	Toute l'année
3. Révision du code de vie et mise en place d'un système de gestion des comportements		Tout le personnel	2014-2015
<b>RESSOURCES</b> (avec qui/quoi)			
			Documents MELS, csp, canevas
			psychoéducatrice
			SEC et direction
<b>SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :</b>			
<b>RÉSULTATS OBTENUS :</b>	<b>ANALYSE DES RÉSULTATS :</b>	<b>JUGEMENTS :</b>	<b>RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :</b>

**MISSION :** Instruire  Socialiser  Qualifier  **Nom de l'établissement :** École de l'Amitié

<b>ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :</b> L'école vise à amener l'élève à se responsabiliser dans l'adoption de saines habitudes de vie sur le plan de sa santé et de sa sécurité.	<b>COMMENTAIRES</b> (au besoin) :	<b>PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2</b> Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
--	-----------------------------------	--

<b>BUT 4</b> L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.2 Saine alimentation	<b>OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) :</b> Augmenter le pourcentage des établissements qui appliquent toutes les composantes de la « Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif », mesuré à l'aide du questionnaire de reddition de comptes.
---	--

**OBJECTIF MESURABLE :**  
Sensibiliser les élèves et les familles à une saine alimentation.

<b>INDICATEUR :</b> Nombre d'activités vécues durant l'année.	<b>CIBLE FINALE :</b> Une activité par mois	<b>MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :</b> Compilation des activités vécues par les élèves	<b>ANNÉE D'APPRÉCIATION :</b> Ajuster au besoin 2010-2015
--	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1 Offrir un menu santé par l'entremise du traiteur . .	Direction, traiteur	2014-015	Guide alimentaire canadien Politique alimentaire du MELS
2 Obligation d'avoir des collations santé à tous les jours en utilisant le code de vie pour son contrôle (1.3) . .	Parents, enseignants, service de garde	2014-2015	Manquement au code de vie Guide alimentaire canadien

<b>SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :</b>			
<b>RÉSULTATS OBTENUS :</b>	<b>ANALYSE DES RÉSULTATS :</b>	<b>JUGEMENTS :</b> des moyens	<b>RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :</b>

<b>MISSION :</b> Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>		<b>Nom de l'établissement :</b> École de l'Amitié	
<b>ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :</b> L'école vise à amener l'élève à se responsabiliser dans l'adoption de saines habitudes de vie sur le plan de sa santé et de sa sécurité.		<b>COMMENTAIRES</b> (au besoin) :	<b>PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2</b> Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
<b>BUT 4</b> L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire  4.3 Mode de vie physiquement actif		<b>OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) :</b>  Augmenter le nombre de fois par semaine que les écoles offrent des activités physiques organisées et animées, mesuré à l'aide du questionnaire de reddition de comptes sur la « Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif ».  Améliorer la condition physique des élèves, par sexe, mesuré à l'aide de l'outil d'évaluation de la condition physique sur l'endurance (Léger et Boucher), utilisé par les enseignants en éducation physique. N.B. Cet outil a été suggéré, mais n'est pas utilisé actuellement dans toutes les écoles. Une démarche de validation devra être entreprise pour convenir d'un outil commun.	
<b>OBJECTIF MESURABLE :</b> Augmenter l'endurance des élèves à chaque fin de cycle.			
<b>INDICATEUR :</b>  Nombre de minutes courues à chaque fin de cycle.		<b>CIBLE FINALE :</b> Maintenir le taux de réussite à l'épreuve de fin d'année à 100% 1 <sup>er</sup> cycle : 5 minutes 2 <sup>e</sup> cycle : 10 minutes 3 <sup>e</sup> cycle : 15 minutes	<b>MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :</b>  Compilation des résultats à l'épreuve finale de chaque cycle.
<b>ANNÉE D'APPRÉCIATION :</b> Ajuster au besoin  2012-2013 2013-2014			
<b>MOYENS</b> (comment)		<b>RESPONSABLE</b> (qui)	<b>DURÉE</b> (quand)
1. Activités sportives à l'heure du dîner : - activités multisport (deux midis) - club de course (65 enfants et 7 enseignants) -danse à la maternelle		Enseignants	Lundis et jeudis Mercredis Lundis
2. Favoriser l'activité physique en proposant une cour animée et deux ou trois périodes d'éducation physique par semaine selon le cycle.		Équipe-école	2014-2015
3. Participation au Défi Pierre Lavoie		Spécialiste en éducation physique	Tous les mois de mai
			<b>RESSOURCES</b> (avec qui/quoi) Enseignants et parents
			Tous
			Documents publiés par l'auteur

<b>SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :</b>			
<b>RÉSULTATS OBTENUS :</b>	<b>ANALYSE DES RÉSULTATS :</b>	<b>JUGEMENTS : des moyens</b>	<b>RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :</b>

<b>MISSION :</b> Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier x			<b>Nom de l'établissement :</b> École de l'Amitié		
<b>ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :</b> L'école vise la mise en place de conditions qui favorisent la motivation de l'élève et le développement de ses compétences.		<b>COMMENTAIRES</b> (au besoin) :		<b>PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 5</b> Développer et faire connaître l'offre de services et les ententes partenariales avec les organismes, les institutions et les entreprises, pour maximiser les services offerts par la Commission scolaire aux élèves et à la population	
<b>BUT 5</b> L'augmentation du nombre d'élèves de 20 ans en formation professionnelle		<b>OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) :</b> Augmenter le nombre de nouveaux inscrits en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans, taux établi à partir des élèves qui s'inscrivent pour la 1 <sup>re</sup> fois en formation professionnelle et qui sont âgés de moins de 20 ans, au 30 septembre de l'année considérée.			
<b>OBJECTIF MESURABLE :</b> En 2014-2015, offrir une activité en lien avec la formation professionnelle aux élèves de 6 <sup>e</sup> année					
<b>INDICATEUR :</b> Le nombre d'activités offerte		<b>CIBLE FINALE :</b> Au moins une activité cette année	<b>MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :</b> Réalisation des activités		<b>ANNÉE D'APPRÉCIATION :</b> Ajuster au besoin 2014-2015
<b>MOYENS</b> (comment)			<b>RESPONSABLE</b> (qui)	<b>DURÉE</b> (quand)	<b>RESSOURCES</b> (avec qui/quoi)
I. Valoriser et promouvoir la formation professionnelle en invitant un diplômé de la formation professionnelle (parents, entrepreneurs, etc)			Enseignants	Une fois dans l'année	Parents, bottin de la municipalité
<b>SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :</b>					
<b>RÉSULTATS OBTENUS :</b>		<b>ANALYSE DES RÉSULTATS :</b>		<b>JUGEMENTS :</b> des moyens	<b>RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :</b>

## DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au cours de l'année 2014 pour l'année scolaire 2014-2015. La durée de l'entente est d'un an et est renouvelable le 15 octobre de chaque année.

## SURPLUS DE L'ÉTABLISSEMENT

Pour les exercices financiers 2013-2014, les surplus des établissements seront portés aux crédits de celles-ci pour l'exercice financier suivant (cf. LIP 96.24).

## APPROBATION

La Direction de l'établissement confirme que le personnel de l'établissement a été consulté sur la présente Convention de gestion et de réussite éducative.

Le Conseil d'établissement a approuvé le projet de Convention de gestion et réussite éducative à sa réunion du 15 décembre 2014.

## SIGNATURES

La Commission scolaire des Patriotes et la Direction de l'établissement conviennent de signer la présente convention :

Direction de l'établissement : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Direction générale adjointe: \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_